

401	28/06/2018	BE 0873.268.432	41	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18238.00107	C-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Fondation Contre le Cancer**

Forme juridique: Etablissement d'utilité publique

Adresse: Chaussée de Louvain N°: 479 Boîte:

Code postal: 1030 Commune: Schaerbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE0873268432

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 17-02-2016

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du 23-05-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2017 au 31-12-2017

Exercice précédent du 01-01-2016 au 31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 5.1, C-asbl 5.2.1, C-asbl 5.2.3, C-asbl 5.2.4, C-asbl 5.3.4, C-asbl 5.4.1, C-asbl 5.4.2, C-asbl 5.5.1, C-asbl 5.5.3, C-asbl 5.7, C-asbl 5.12, C-asbl 5.15

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

VAN CUTSEM ERIC

Professeur Responsable Dpt Oncologie
IJZERENBERGLAAN 19
3020 Herent
BELGIQUE

Début de mandat: 12-10-2016

Fin de mandat: 14-11-2018

Président du Conseil d'Administration

COULIE PIERRE

Professeur UCL
HONNEKINBERG 58
1950 Kraainem
BELGIQUE

Début de mandat: 12-10-2016

Fin de mandat: 09-12-2021

Président du Conseil d'Administration

DENEFF JACQUES

Administrateur de Société
CHAUSSEE DE BOITSFORT 15/85
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 18-01-2012

Fin de mandat: 18-01-2018

Vice-président du Conseil d'Administration

KONINGS PIERRE

Administrateur de Société
PRINS VAN ORANJELAAN 178
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 28-09-2016

Fin de mandat: 31-01-2022

Vice-président du Conseil d'Administration

HAMOIR MARC

Professeur Ordinaire UCL
AVENUE ARMAND HUYSMANS 176/A
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 12-10-2016

Fin de mandat: 14-03-2024

Administrateur

DE NEVE WILFRIED

Professeur Extraordinaire UZ Gent
LANGEVELDSTRAAT 70
1745 Opwijk
BELGIQUE

Début de mandat: 12-10-2016

Fin de mandat: 14-11-2018

Administrateur

DIERCKX LEON

Ancien Membre du Comité de Direction
KLEIN ENGELAND 34
2300 Turnhout
BELGIQUE

Début de mandat: 18-01-2012

Fin de mandat: 18-01-2018

Administrateur

DE PAGE PHILIPPE

Avocat au Barreau de Bruxelles
DREVE DE BONNE ODEUR 20
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 28-09-2016

Fin de mandat: 31-01-2022

Administrateur

TAYMANS JEAN-FRANCOIS

Notaire Honoraire & Professeur Honoraire
PLACE DES BIENFAITEURS 9
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2014

Fin de mandat: 25-06-2020

Administrateur

DE LEENHEER ANDREAS

Recteur Honoraire
RIJVISSCHEPARK 18
9052 Zwijnaarde
BELGIQUE

Début de mandat: 14-03-2012

Fin de mandat: 14-03-2018

Administrateur

OOSTERLINCK ANDRE

Recteur Honoraire KUL
PARKLAAN 13
3360 Bierbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 14-03-2012

Fin de mandat: 18-01-2024

Administrateur

STEPHENNE JEAN

Administrateur de Société
AVENUE ALEXANDRE 8
1330 Rixensart
BELGIQUE

Début de mandat: 14-09-2011

Fin de mandat: 18-01-2024

Administrateur

SYMANN MICHEL

Professeur Emerite
RUE JOSEPHINE RAUSCENT 142
1300 Limal
BELGIQUE

Début de mandat: 29-01-2014

Fin de mandat: 29-01-2020

Administrateur

VANHALEWYN MICHEL

Médecin Généraliste
RUE DE LINTHOUT 93
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 16-01-2013

Fin de mandat: 16-01-2019

Administrateur

VERPLANCKE LIEVE

Administrateur de Société
DIKKEMEERWEG 54
1653 Dworp
BELGIQUE

Début de mandat: 09-12-2015

Fin de mandat: 09-12-2021

Administrateur

BRON DOMINIQUE

Chef Service Hematologie Jules Bordet
BOULEVARD DE WATERLOO 121
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat: 09-12-2015

Fin de mandat: 09-12-2021

Administrateur

DOR PAUL

Administrateur de Société
FOND AGNY 33
1380 Lasne
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2014

Fin de mandat: 25-06-2020

Administrateur

DE MÛELENAERE ROBERT

Administrateur de Société
VANDERWEYDENDREEF 11
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat: 09-01-2018

Fin de mandat: 09-01-2024

Administrateur

DE PAEPE ANNE

Professeur
BRUGGENHOEK 34

9620 Zottegem

BELGIQUE

Début de mandat: 09-01-2018

Fin de mandat: 09-01-2024

Administrateur

DE ROUCK MARTINE

Administrateur de Société

KLEINE GEESTSTRAAT 57

1933 Sterrebeek

BELGIQUE

Début de mandat: 09-01-2018

Fin de mandat: 09-01-2024

Administrateur

ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00160)

BE 0446.334.711

DE KLEETLAAN 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 28-09-2016

Fin de mandat: 28-05-2019

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

WUYTS DANIEL (A01979)

REVISEUR D'ENTREPRISES

DE KLEETLAAN 2

1831 Diegem

BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

 - Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>70.497.659</u>	<u>60.034.189</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	223.407	392.812
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	3.138.180	2.417.992
Terrains et constructions		22	1.274.560	1.276.141
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	1.274.560	1.276.141
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	113.300	122.775
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	113.300	122.775
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	65.692	69.472
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	65.692	69.472
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	1.343.805	939.985
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262	1.343.805	939.985
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	340.822	9.620
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	67.136.072	57.223.384
Entités liées	5.13	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	5.13	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	67.136.072	57.223.384
Actions et parts		284	67.132.223	57.223.058
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.850	326
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>74.480.465</u>	<u>64.333.788</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	9.347.070	10.281.374
Stocks		30/36	9.347.070	10.281.374
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	37.252	37.252
Immeubles destinés à la vente		35	9.309.818	10.244.122
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	25.341.200	12.190.802
Créances commerciales		40	18.780.484	8.071.224
Autres créances		41	6.560.716	4.119.577
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	31.962.688	17.262.939
Valeurs disponibles		54/58	7.533.208	24.291.250
Comptes de régularisation	5.6	490/1	296.299	307.424
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>144.978.124</u>	<u>124.367.977</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>92.839.617</u>	<u>70.364.390</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	4.408.912	4.408.912
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101	4.408.912	4.408.912
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.7	13		
Résultat positif (néгатif) reporté		14	88.430.705	65.955.478
Subsides en capital		15		
PROVISIONS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.7	163/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	5.7	168		
DETTES		17/49	<u>52.138.507</u>	<u>54.003.586</u>
Dettes à plus d'un an	5.8	17	38.294.100	38.126.832
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179	38.294.100	38.126.832
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791	38.294.100	38.126.832
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.8	42/48	13.096.448	15.196.385
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.722.710	1.282.523
Fournisseurs		440/4	1.722.710	1.282.523
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.8	45	924.115	989.557
Impôts		450/3	130.319	167.266
Rémunérations et charges sociales		454/9	793.796	822.291
Dettes diverses		48	10.449.623	12.924.306
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8	8.426	3.600
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	10.441.197	12.920.706
Comptes de régularisation	5.8	492/3	747.958	680.369
TOTAL DU PASSIF		10/49	144.978.124	124.367.977

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	47.419.169	36.293.324
Chiffre d'affaires	5.9	70	15.070	17.440
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	5.9	73	47.386.634	36.258.548
Autres produits d'exploitation		74	17.465	17.335
Coût des ventes et des prestations		60/64	29.597.863	28.723.363
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	24.049.049	23.434.497
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.9	62	5.033.725	4.837.458
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	406.831	397.917
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	5.9	631/4		-34.495
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.9	635/8		
Autres charges d'exploitation	5.9	640/8	108.259	87.986
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	17.821.306	7.569.961
Produits financiers		75	5.008.735	1.786.891
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	184.666	288.388
Autres produits financiers	5.10	752/9	4.824.069	1.498.504
Charges financières	5.10	65	280.303	341.525
Charges des dettes		650	479	3.711
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	279.825	337.814
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	22.549.737	9.015.327
Produits exceptionnels		76	18.846	111.304
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	18.846	111.304
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.10	764/9		
Charges exceptionnelles		66	93.357	159
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	93.266	
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.10	664/8	91	159
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	22.475.227	9.120.585

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	88.430.705	65.955.478
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	22.475.227	9.120.585
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	65.955.478	56.834.893
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	88.430.705	65.955.478

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	844.856
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	4.840	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	35.182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	884.878	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	452.043
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	209.428	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	661.471	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>223.407</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	2.519.801
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	84.388	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	2.604.190	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	1.243.661
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	85.969	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.329.629	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>1.274.560</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91	1.274.560	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	497.566
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	7.232	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	56.396	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	561.193	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	374.791
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	73.103	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	447.893	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	<u>113.300</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	231	113.300	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	415.934
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	26.750	
Cessions et désaffectations	8173	30.364	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	8.294	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	420.614	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	346.462
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	38.332	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	29.873	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	354.921	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	<u>65.692</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	65.692	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	939.985
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	403.820	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	1.343.805	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8325P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8275		
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	<u>1.343.805</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	261		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	9.620
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	515.463	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-184.260	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	340.822	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	340.822	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	57.333.330
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	9.983.584	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	67.316.914	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	110.272
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	93.266	
Reprises	8483	18.846	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	184.692	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>67.132.223</u>	
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>326</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	12.290	
Remboursements	8593	8.766	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>3.850</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES ENTITÉS DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entités pour lesquelles l'association ou la fondation est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si les comptes annuels de cette entité font l'objet en Belgique d'une publicité conforme à celle prescrite pour les comptes des sociétés ou des associations et fondations. Le cas échéant cette précision est mentionnée.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
FEDERATION BELGE CONTRE LE CANCER BE 0465.910.695 Association sans but lucratif Chaussée de Louvain 479 1030 Schaerbeek BELGIQUE Sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entité
ASSOCIATION BELGE CONTRE LE CANCER BE 0424.778.440 Association sans but lucratif Chaussée de Louvain 479 1030 Schaerbeek BELGIQUE Sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entité
OEUVRE BELGE DU CANCER BE 0457.127.049 Association sans but lucratif Chaussée de Louvain 479 1030 Schaerbeek BELGIQUE Sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entité

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	729.756	943.637
8681	729.756	943.637
8682		
52	852.202	1.808.918
8684		
53	30.380.730	14.510.384
8686		
8687	30.239.730	14.144.384
8688	141.000	366.000
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter (490001-490012)
Stock non commercial brochures et divers
Intérêts courus non échus
Divers

Exercice
105.162
185.695
3.825
1.617

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	38.294.100

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

38.294.100

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et dettes assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	130.319
450	
9076	
9077	793.796

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer
 Produits divers à reporter

Exercice
3.626
744.332

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité
 Activités diverses

15.071

17.440

Ventilation par marché géographique
 Activités diverses

15.071

17.440

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations
 Dons
 Legs
 Subsides en capital et en intérêts, subsides d'exploitation et montants compensatoires destinés à réduire le coût salarial

730/1

732/3

734/5

736/8

17.611.111

29.775.523

15.830.751

20.427.797

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture
 Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
 Nombre d'heures effectivement prestées

9086

9087

9088

71

65,9

103.909

63

61,3

97.188

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs
 Cotisations patronales d'assurances sociales
 Primes patronales pour assurances extralégales
 Autres frais de personnel
 Pensions de retraite et de survie

620

621

622

623

624

3.446.151

1.100.389

198.773

288.411

3.403.330

1.082.224

168.887

183.017

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours
 Actées
 Reprises
 Sur créances commerciales
 Actées
 Reprises

9110

9111

9112

9113

34.495

Provisions pour risques et charges

Constitutions
 Utilisations et reprises

9115

9116

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
 Autres

640

641/8

107.768

491

87.986

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture
 Nombre moyen calculé en équivalents temps plein
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'association ou la fondation

9096

9097

9098

617

4,2

5.820

420.163

9

3

5.873

517.452

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Ventilation des autres produits financiers
 Plus-values réalisées sur titres
 Différence de change

Amortissement des frais d'émission d'emprunts**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées
 Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur
 la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations
 Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Frais de banque
 Moins Value réalisées sur titres
 Différence de change
 Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
	4.824.068	1.472.423
	0	26.081
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	96.027	104.260
	49.187	137.712
	48.205	15.429
		83

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Pénalités et Amendes Diverses

Exercice
91

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'association ou à la fondation (déductibles)
 Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	46.197	36.506
9146	232.110	204.028
9147	922.458	941.647
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES ET LES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTITÉS LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entités liées	9291	6.212.062	3.935.065
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	6.212.062	3.935.065
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation	9493		6.855.070
SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives et si elles ne sont pas réalisées conformément aux conditions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de l'association ou de la fondation défini dans les statuts, y compris le montant de telles transactions et la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de l'association ou de la fondation

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.

Exercice

N°	BE0873268432
----	--------------

C-asbl 5.13

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	15.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 330

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	56,3	17,7	38,6
Temps partiel	1002	13,3	1,8	11,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	65,9	18,8	47,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	90.541	30.012	60.529
Temps partiel	1012	13.368	1.900	11.468
Total	1013	103.909	31.912	71.997
Frais de personnel				
Temps plein	1021	4.300.435	1.226.831	3.073.604
Temps partiel	1022	733.289	209.193	524.096
Total	1023	5.033.725	1.436.025	3.597.700
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	95.317	29.084	66.233

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	61,3	17,4	43,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	97.188	29.482	67.706
Frais de personnel	1023	4.837.458	1.467.444	3.370.014
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	88.346	26.521	61.824

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	59	12	67,4
110	58	12	66,4
111			
112			
113	1		1
120	18	1	18,5
1200			
1201	3		3
1202	8		8
1203	7	1	7,5
121	41	11	48,9
1210			
1211	8		8
1212	12	7	16,9
1213	21	4	24
130	1		1
134	58	12	66,4
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
150	1,9	2,3
151	3.814	2.006
152	165.836	254.328

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	19	4	21
210	16	3	17,9
211	2	1	2,1
212			
213	1		1

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	13	2	13,9
310	11	1	11,8
311	2	1	2,1
312			
313			
340			
341			
342	5		5
343	8	2	8,9
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATIONS

RUBRIQUE COMPTES

10	PATRIMOINE DE DEPART	Comprend le patrimoine déposé à la constitution par des fondateurs.
17	DETTES A PLUS D'UN AN	Comptes 178 / 179 - Dettes à plus d'un an
affecté à la recherche à		Concerne les conventions de crédits à la recherche et comprend les tranches dues à plus d'un an, ainsi que le montant titre de provision, l'octroi individualisé étant réalisé périodiquement.
ci-dessus, est extournée		Lors de l'attribution individualisée des bourses de recherches, une convention avec chaque bénéficiaire est établie. Cette aide couvre en général une période de plus d'un an (peut aller de 1 à 4 ans).
suivant leurs échéances.		Cette convention est prise en compte pour la totalité en charge dans l'année de l'octroi. La provision, dont question au fur et à mesure de la prise en compte des conventions individuelles.
		Compte tenu des termes de paiements mentionnés dans chaque convention, les montants son pris en comptes 17 ou 48
		Dans ce cadre, une partie des placements est affectée à la couverture des dettes statutaires, afin d'assurer le règlement des subsides octroyés.
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Les montants ainsi placés seront portés en compte 28.
(tels que les programmes développés sur mesure pour nos activités)	Compte 210	Contient les acquisitions de programmes informatiques soit des logiciels standards, soit des logiciels spécifiques
22	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	développés sur mesure pour nos activités)
479-493 à 1030 Bruxelles		Il s'agit de l'immeuble que la Fondation détient en propriété et où se situe son siège social : Chaussée de Louvain,
	Compte 222	Le terrain a été évalué sur base d'un avis comparatif proposé par le notaire instrumentant l'acquisition.
		Il a été augmenté du prorata des coûts liés à l'acquisition (droits, frais, ...)
		Le terrain n'est pas amorti.
		L'immeuble est valorisé sur base de :
	Compte 2210	Montant de l'acquisition de l'immeuble diminué, d'une part, de la valeur estimée du terrain et augmenté, d'autre part,
du prorata des coûts liés à l'acquisition (droits, frais, ...)	Compte 2211	Montant facturé des travaux de rénovations, il s'agit essentiellement des gros travaux, des travaux de peintures et
ceux relatifs à la chaufferie.		De même ce poste inclut les frais d'architecte.
	Compte 2219	L'amortissement est :
		- pour la partie acquisition, linéaire et sur une durée de 33 ans.
		- pour la partie travaux de rénovations, linéaire sur une durée de 10 et 15 ans
23 à 26	MATERIEL, MACHINES ET MOBILIER DE BUREAU	Il s'agit des acquisitions de matériel de bureau, mobilier, matériel informatique, matériel roulant.
l'immeuble (aspirateur industriel, Clarke, rayonnages stockages, câblage électrique et informatique, systèmes de sécurités, ...)		Il y a également les acquisitions de matériel et machines entrant dans le contexte des travaux de rénovations de
charge.		Ces postes sont valorisés à leurs valeurs d'acquisitions ou de facturations pour les travaux.
		Les immobilisations de prix unitaires de 1.200,00 € et moins (TVA comprise) sont pris totalement et directement en
		Les amortissements sont linéaires, considérés au prorata temporis et les durées sont les suivantes :
		- mobilier : 10 ans
		- machines et outillages : 10 ans
		- matériel informatique : 3 ans
		- matériel de bureau : 5 ans
		- matériel roulant neuf : 4 ans
		- matériel roulant d'occasion : 2 ans
		- aménagement de locaux loués (locaux des antennes régionales) : 5 ans
succession ou, à défaut,	Compte 261	Les immobilisations détenues en nue-propiété sont valorisées à leurs valeurs mentionnées dans la déclaration de
28		basé sur tout document externe donnant la valeur de l'immeuble.
	Compte 2840	Ce compte reprend la valeur des parts détenues dans des entreprises
	Compte 2841	Dans ces comptes sont portés à leur valeur d'acquisition, les placements (sicav, obligations, ...) immobilisés à titre
de couverture de la partie		"dette à plus d'un an" des dettes statutaires (voir compte 17).
	Compte 288	Ces comptes reprennent les garanties, cautions déposées : garanties locatives, ...
30 à 35	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTIONS	Compte 340 - Marchandises
éventuellement corrigées		Les articles sont valorisés à leurs valeurs d'acquisitions
question. La contre partie de la réduction de valeur est porté en compte 63.		Les articles provenant de successions sont valorisés à leurs valeurs mentionnées dans les déclarations de successions,
	Compte 350	Une réduction de valeur peut être appliquée sur les articles en stock et dont la possibilité d'utilisation est mise en
dans les déclarations de successions.		question. La contre partie de la réduction de valeur est porté en compte 63.
mentionnée dans la déclaration de succession (retrait dans une vente publique, dégradations, ...)		Comprend les immeubles et terrains encore à vendre et provenant de successions. Ceci à leur valeur telle que mentionnée
		Une correction est néanmoins prise en compte lorsqu'il s'avère que le résultat de la vente n'atteindra pas la valeur
		Dans ce cas, la contrepartie sera enregistrée par un débit au compte 734 (diminution du revenu escompté).
4	CREANCES A UN AN AU PLUS	Compte 400 - Créances diverses
		Ce compte comprend deux catégories de créances :
		- Créances résultant de "ventes" facturées : il peut s'agir des opérations suivantes :
		* Facturation d'intervention d'entreprises en sponsoring
		* Facturation relative à la vente d'articles divers (cartes de vœux, ...)
		- Créances de leg pour lequel un arrêté royal a été obtenu, dans ce cas, le montant correspond au montant net
repris dans la motion actant l'acceptation de la succession par le conseil d'administration.		Le montant figurant dans la motion d'acceptation sera porté au compte 7341
		Les éventuelles pertes prévisibles sur des legs sont portées en déduction de la créance, la contrepartie est
		portée en diminution du revenu pris en compte (compte 7341).
		Lorsque la succession est clôturée, le solde du compte client "succession" est transféré vers le compte de
		recettes successions (7341, en + ou en -)
		Dans le cas où la succession comprend un terrain ou un immeuble, la valeur de ceux-ci est portée dans un compte
35	Compte 416 - Autres créances	Comprend les créances comme les avances sur salaire, remboursements à recevoir de fournisseurs. Concerne également les
créances sur les entreprises liées		Compte 440 - Dettes "commerciales"
fournisseurs		Ce compte reprend les dettes résultant des livraisons de biens et services effectués à l'association par des
facture. Les différences		Les factures sont reprises à leurs valeurs nominales
		Les factures en monnaies étrangères sont reprises en euros au cours indicatif du jour de l'enregistrement de la
		de change sont prises en résultat
		Compte 444 - Commandes engagées
		Ce compte reprend les commandes engagées, pour lesquelles aucune facture n'a été réceptionnée. Valorisation comme le
compte 440000 (basée sur le bon de commande)		Compte 451
45	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Reprend la dette de TVA calculée concernant les opérations intracommunautaires réalisées au 31 décembre. Reprend les
dettes fiscales et provisions fiscales comme le précompte immobilier, impôts communaux, ...		Compte 453 à 455
		Dettes résultant des rémunérations et salaires dus (précompte professionnel, ONSS, ...).
dans le compte 44.		En cours d'année, ces dettes étant reprises dans les factures reçues du secrétariat social, sont incluses de ce fait
		En fin d'année, une reclassification vers les comptes 453 et 454 est opérée.
		Compte 456
		Concerne la provision pour le pécule de vacances.

Celui-ci est basé : - sur 18.8 % de la rémunération annuelle payée aux employés en place au 1er janvier de l'année suivante. La rémunération annuelle correspond au mois de décembre x 12
 - sur 10.27% de 108% de la rémunération annuelle payée aux ouvriers

Compte 459
 Concerne les provisions pour charges sociales

48 DETTES A UN AN AU PLUS
 Compte 489
 La totalité de la dette relative à des subsides / conventions de recherche est reprise en dette. On retrouve ici la part "à moins d'un an". Celle "à plus d'un an" est reprise dans les comptes 17

Compte 490 - Charges à reporter
 Concerne les prorata des charges payées au cours de l'exercice mais qui sont rattachées à un exercice ultérieur. Il s'agit de loyers, primes d'assurances, ...

Compte 4901
 Il s'agit des stocks de livres, brochures, dépliant et autres articles divers.
 Il sont valorisés à leur valeur de production. Il peut s'agir, dans le cas de produits en grandes quantités, d'une valeur unitaire moyenne.

Sont valorisés :
 - les livres de poche à une valeur moyenne de production (photocomposition, impression)
 - les brochures et dépliant à une valeur moyenne de production et uniquement les brochures et dépliant produits durant l'année en cours ou ayant une utilisation

- les magazines Cancer Info à une valeur moyenne de production et uniquement ceux produits durant l'année en cours.

Compte 491 - Produits acquis
 Concerne les intérêts acquis sur les différents placements (obligations, comptes à terme, ...)

Compte 492 - Charges à imputer
 Concerne les prorata de charges qui sont à rattacher à l'exercice écoulé

Compte 493 - Produits à reporter
 Concerne les soldes de comptes "successions" Non clôturés. Ceci résulte d'un boni sur la réalisation des legs reçus par rapport aux montants repris dans l'Arrêté Royal, qui sert de base à la valorisation de la prise en compte des successions

5 PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES
 Compte 51
 Actions et parts

Compte 52
 Titres à revenus fixes (obligations, bons de caisses)

Compte 53
 Dépôt à terme
 Les intérêts échus mais non encore encaissés sont portés en revenus financiers, contrepartie = 491

compte suivant la valeur déclarée dans l'acte de succession.
 Les actions et titres sont portés en compte à leur valeur d'acquisition. Dans le cadre de legs, ceux-ci sont portés en

Compte 55
 Banque

Compte 56
 Banque de la Poste

enregistrés globalement par jour.
 Une réconciliation est réalisée à chaque fin de mois entre le montant global enregistré en comptabilité et les montants pris en compte au niveau du département "service donateurs".

Les autres opérations sont enregistrées individuellement

Compte 57
 Caisses

Les opérations sont enregistrées sur base journalière et par dépense.
 Les soldes des caisses et banque en devises étrangères sont valorisés (et corrigés) en fin d'année suivant les cours indicatifs des billets établis en fin d'année de l'année de clôture.

Compte 58
 Virements internes

Reprend les transferts de comptes financiers vers comptes financiers non encore apurés

0 DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
 Compte 01
 Est reprise ici, la garantie bancaire pour la Poste

61 Comptes 610 à 613
 Ces comptes concernent les charges de fonctionnement de l'association, tels que les frais de locaux, les locations, réparations et entretiens d'équipement divers (centrale téléphonique, photocopieuses, matériel informatique, véhicules, ...), les frais de bureau (électricité, téléphones, timbres, fournitures, ...), les primes d'assurances (incendie, RC, ..), les honoraires payés (avocats, audits, prestations diverses, ...), les coûts divers liés aux différents mailings

Compte 612999
 Concerne la variation des stocks de brochures, produits marketing pour les relais pour la vie

Compte 614
 Concerne les coûts liés aux annonces, publicités

Compte 616
 Concerne les provisions faites pour les conventions scientifiques, heavy equipment, sociales et autres dont la contre partie est un compte 17

Compte 617
 Concerne les coûts liés aux intérimaires et personnes mises à la disposition de la Fondation

En analytique, tous ces comptes de charges sont répartis entre différents départements :
 - Aide Sociale
 - Informations médicales, éducation à la santé, activités scientifiques
 - Opérations de récolte de fonds
 - Administration générale

Les dépenses sont soit affectées entièrement à une activité, soit réparties entre plusieurs activités. Ainsi, les coûts d'une campagne d'information peuvent être partiellement affectés d'une part à l'activité " information ", et d'autre part à la récolte de fonds, ceci en fonction de leur importance respective. Ce type d'affectation se fait, pour chaque activité, selon des principes de répartition approuvés par le Conseil d'administration.

62 Compte 620
 Les rémunérations des membres du personnel sous contrat de travail sont encodées mensuellement.
 En analytique, les frais de personnel sont répartis sur base de leur attributions aux différentes activités.
 La partie attribuée en frais de fonctionnement est répartie en fonction de l'attribution directe aux objectifs (hors "recherche"). Seule la partie directement attribuée aux frais d'administration générale est fixe.

63 Compte 630
 Concerne les amortissements de nos investissements.

64 à 67 Compte 640, 650, 660, 670
 Autres charges d'exploitations, taxes diverses, charges financières, provisions, précompte mobilier.
 En analytique, même répartition par département que les frais de fonctionnements

70 Compte 70
 Recettes de ventes d'articles.

73 Compte 732
 Recettes provenant des mailings d'informations et de récolte de fonds.
 - En ce qui concerne les comptes bancaires et/ou postaux réceptionnant les dons, les montants relatifs aux dons sont enregistrés globalement par jour.
 - Une vérification chaque fin de mois vérifie la prise en compte globale en comptabilité par rapport à la prise en compte individuelle (par donateur) des dons au niveau du département "service donateurs"

Compte 732400
 Recettes de sponsoring
 Compte 734
 Concernant les recettes résultant des legs.

Principe de comptabilisation :
 En ce qui concerne les legs : prise en compte dès acceptation par le Conseil d'Administration pour le montant net indiqué dans la motion.

Le montant indiqué dans la motion est basé sur les indications figurant dans la déclaration de succession. A défaut, sur d'autres indications communiquées par le notaire géant la succession.
 Vous y trouverez également le financement de nos activités provenant des Asbl Fondatrices de la Fondation. Elles identifiables par un code analytique différent.

Compte 736
 Subsides obtenus

74 Compte 74
 Autres produits d'exploitations
 - Reprend les produits de ventes de bien repris en immobilisations

Rapport du commissaire au conseil d'administration de la Fondation contre le Cancer FUP pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par le conseil d'administration du 28 septembre 2016. Notre mandat vient à échéance à la date du conseil d'administration qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de la Fondation contre le Cancer FUP (l'« Association »), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 144.978.124 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 22.475.227.

A notre avis, les Comptes Annuels de l'Association donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA")). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y comprises celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l' Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que le contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de l' Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l' Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;

- ▶ L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ La conclusion sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation.
- ▶ Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si les Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts de l'Association.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Indications relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, qui se réfère à l'article 134 du Code des sociétés, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes qui devraient être mentionnées dans notre rapport.

- ▶ Les activités opérationnelles de l'Association Belge contre le Cancer ASBL et de l'Œuvre Belge du Cancer ASBL ont été reprises par la Fédération Belge contre le Cancer ASBL, à partir du 1^{er} juillet 1999. Notons cependant que les patrimoines de ces associations n'ont pas entièrement été intégrés dans la Fédération Belge contre le Cancer ASBL. Elles ont en effet conservé les immeubles, créances et dettes relatives à des successions antérieures à la constitution de la Fédération Belge contre le Cancer ASBL. L'Association Belge contre le Cancer ASBL et l'Œuvre Belge du Cancer ASBL se sont en outre engagées par convention à céder à la Fédération Belge contre le Cancer ASBL, au fur et à mesure de la perception, tous les fonds qui résultent de la réalisation du patrimoine non transféré ou de nouveaux dons, legs, subsides ou subventions dont elles bénéficient.

Les activités opérationnelles de la Fédération Belge contre le Cancer ASBL ont, à partir du 2 mars 2005, été reprises par la Fondation contre le Cancer Fondation d'Utilité Publique. La Fédération Belge contre le Cancer ASBL s'est en outre engagée à céder à la Fondation contre le Cancer Fondation d'Utilité Publique, au fur et à mesure de leur perception, tous les fonds qu'elle collecte. En outre, la convention entre l'Association Belge contre le Cancer ASBL, l'Œuvre Belge du Cancer ASBL et la Fédération Belge contre le Cancer ASBL a été reprise par la Fondation contre le Cancer Fondation d'Utilité Publique. Le transfert de fonds s'effectue dorénavant vers cette dernière.

Diegem, le 23 mai 2018

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Daniel Wuyts
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL

Ref : 18/DW/0120



Bruxelles, le 23 mai 2018

**RAPPORT DE GESTION de
La Fondation Contre le Cancer, fondation d'utilité publique (FCC) –
exercice se clôturant le 31 décembre 2017**

La Fondation Contre le Cancer a été constituée en avril 2004 et a obtenu son statut de fondation d'utilité publique par arrêté-royal daté du 13 décembre 2004. Elle a bénéficié, lors de sa constitution de 2 apports à titres gratuits provenant l'un de l'Association Belge contre le Cancer asbl (l'immeuble sis chaussée de Louvain, 479 à Schaerbeek, valorisé à 1.908.912 EUR), l'autre de la Fédération Belge contre le Cancer asbl (un montant de 2.500.000 EUR en trésorerie).

Une convention a été établie entre la Fondation et l'asbl Fédération Belge contre le Cancer (dont une copie vous a déjà été remise), qui prévoit notamment que la Fédération cède et transfère définitivement à la Fondation, qui accepte, la totalité de son patrimoine existant à la date de la prise d'effet de la convention, ainsi que ses contrats en cours et l'ensemble du personnel. De même, « *la Fédération s'engage à céder et à transférer à la Fondation qui accepte, au fur et à mesure de leur perception, tous les fonds qu'elle collectera notamment à raison de dons, legs, subsides ou subventions dont elle bénéficiera ainsi que ceux qu'elle percevra à la suite de la réalisation ou de la location d'actifs immobiliers dont elle est ou deviendra propriétaire.* ». Cette convention prend effet au 13 décembre 2004, date de la reconnaissance de la fondation comme « utilité publique ». Cette convention n'ayant été signée par les différentes parties que lors du conseil d'administration du 2 mars 2005, elle n'a été prise en considération dans les faits qu'à partir de la date de la signature.

Depuis début 2010, globalement, la Fondation contre le Cancer a repris les dernières activités de récoltes de fonds par mailing restées jusque là à l'asbl Fédération Belge contre le Cancer ; ceci en raison du fait que la Fondation contre le Cancer dispose de l'agrément pour la délivrance des attestations fiscales pour les dons de 40 EUR et plus depuis 2010. Ceci grâce à une modification de la loi qui permet depuis 2010 à une association ou fondation d'exercer plusieurs activités reconnues. La modification est parue aux Moniteur Belge du 31 décembre 2009.

L'exercice 2017 s'est terminé par un excédent des recettes sur les dépenses de 22.475.227 EUR.

En matière de recettes, les dons encaissés en 2017 s'élèvent à 15.340.646 EUR contre 13.680.166 EUR en 2016, soit une augmentation de 1.660.480 EUR.

La recette des legs 2017 atteint 22.493.256 EUR contre 14.072.727 EUR en 2016, soit une augmentation de 8.420.529 EUR. Cette augmentation est expliquée notamment par le changement de législation en matière d'acceptation des legs de plus de 100 000 EUR qui permet maintenant d'acter une succession dès acceptation du Conseil d'Administration.

Une partie des recettes provient également des fonds reçus des asbl Association Belge contre le Cancer, Œuvre Belge du Cancer et Fédération Belge contre le Cancer, ceci en vertu des conventions conclues entre les parties en date des 16 juin 1999 et 2 mars 2005. Ainsi, le total des montants transférés, provenant des asbl, atteint en 2017, 7.265.564 EUR contre 6.355.266 EUR en 2016.

Les autres recettes comprennent notamment du sponsoring, le subside du SPF Santé Publique couvrant des dépenses de la ligne TabacStop.



Stichting
tegen Kanker
Fondation
contre le Cancer

Suite du rapport de gestion de la FCC

Les produits financiers s'élèvent à 5.008.735 EUR contre 1.786.891 EUR en 2016, représentant essentiellement des produits financiers sur les placements sous forme de plus-values réalisées lors de la vente de titres.

La moins-value totale actée et présente à ce jour dans les comptes est de 74.420 EUR.

La plus-value totale existante au 31 décembre 2017 et non actée en comptabilité s'élève à 5.327.841 EUR.

Le total du bilan est de 144.978.124 EUR contre 124.367.977 EUR à fin 2016, soit une augmentation de 20.610.148 EUR.

Une partie des avoirs financiers sont enregistrés en comptabilité en immobilisations financières servant à garantir le paiement des bourses d'aides à la recherche futures (67,13 MEUR). Ce montant correspond à l'ensemble des avoirs financiers placés en gestion discrétionnaire.

Le patrimoine – « Fonds de Réserve pour le Financement de la Recherche » de la Fondation atteint au 31 décembre 2017 le montant de 92.839.617 EUR par rapport à 70.364.390 EUR à fin 2016, soit une augmentation de 22.475.227 EUR.

Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration s'est réuni les :

Conseils d'administrations tenus les :
25/01/2017, 22/03/2017, 17/05/2017, 21/06/2017, 27/09/2017, 29/11/2017, 20/12/2017

Signalons enfin que le rapport des activités de la Fondation pour l'année 2017 reprend en consolidé les activités de la Fondation contre le Cancer et des asbl ACC, OBC et FBC.

Pierre Coulie,
Président

Pierre Konings,
Vice-Président

